

# "MON ACTION A ETE RECONNUE LEGITIME"

6 octobre 2011 - JEAN-YVES GABBUD - **Il y a 5 commentaires**

**SANTE** Le Ministère public a blanchi le professeur Daniel Savioz et rejette la plainte du RSV.



Coup de tonnerre hier après-midi dans le ciel de la santé valaisanne. L'affaire qui est à l'origine de toute la polémique qui a secoué le canton à propos du Réseau Santé Valais (RSV) a trouvé un épilogue judiciaire. Le professeur Daniel Savioz a gagné son bras de fer contre le RSV. Le Ministère public du canton du Valais a refusé d'entrer en matière dans la plainte que le Réseau avait déposée contre lui.

## L'ORIGINE DE L'AFFAIRE

Dans une lettre adressée aux députés, le professeur résume l'affaire: "En février 2010, le RSV me signifiait mon licenciement et déposait plainte pénale contre moi pour violation du secret de fonction. La raison invoquée était que j'avais transféré des dossiers relatifs au département de chirurgie pour examen au Pr Philippe Morel, chef de service aux Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG). Ces dossiers comportaient selon moi des manquements graves. Je n'avais pas réussi à obtenir une intervention de la hiérarchie du RSV et du Service de la santé."

Le Ministère public estime dans son ordonnance que "par son comportement, Daniel Savioz n'a rien recherché d'autre que l'amélioration de la qualité des soins offerts aux patients".

## UNE ACTION LEGITIME

Il n'y a pas eu violation du secret médical. "La transmission de données s'inscrivait dans le cadre d'une convention de collaboration conclue entre les établissements hospitaliers en question. Daniel Savioz pouvait donc, sur la base de cette disposition, transmettre les dossiers à son confrère, d'autant plus que celui-ci évoluait dans la discipline concernée." Daniel Savioz commente: "Le RSV n'a pas compris que le secret professionnel doit défendre les patients et non l'institution. C'est la base du conflit qui nous a opposés."

## LE RSV SURPRIS

Du côté du RSV, sa porte-parole, Florence Renggli, se dit "surprise" par la décision de la justice valaisanne et affirme ne pas la comprendre.

Le RSV doit prendre acte, mais n'aura pas la possibilité de recourir, tout simplement parce que la justice ne lui a pas reconnu la qualité de partie dans cette affaire. Florence Renggli ajoute ce qui est, à ses yeux, l'essentiel: "L'audit de la Fédération hospitalière de France effectué au sein de l'Hôpital du Valais a démontré l'excellente qualité des soins prodigués dans le département de chirurgie mis en cause par le Dr Savioz."

## LA QUALITE DE LA MEDECINE EN VALAIS EST EXCELLENTE, SELON LE PR SAVIOZ, MAIS...

Le professeur Savioz rétorque: "J'ai souffert du fait qu'on ait dit que je jetais la suspicion sur toute la médecine valaisanne. Ce n'est pas le cas. J'ai la conviction que la médecine est excellente en Valais. Par contre, j'ai des doutes sur la chirurgie hautement spécialisée et l'enquête menée par le Ministère public a montré que ces doutes étaient partagés par d'autres médecins. Mais cela ne concerne pas toute la médecine ni toute la chirurgie. Ce ne sont qu'une quarantaine de cas par an. Un système de qualité doit être mis en place, comme le demande d'ailleurs la Fédération hospitalière de France. En médecine, la perfection, c'est le minimum."

**Daniel Savioz ne fait plus confiance aux dirigeants du RSV. C'est une des raisons qui le pousse à prôner le non à la LEIS. "Pour faire le printemps de la médecine valaisanne, explique-t-il, pour que les médecins et les patients puissent donner leur avis dans la gestion de la médecine." Il dit mener ce combat pour les patients, lui-même n'a rien à y gagner, puisqu'il travaille à la clinique de Valère et aux HUG.**

## COMMENTAIRES

---

**Commentaire de Michel Clavien** - jeudi 06 octobre 2011, 23:58

---

Dans sa réaction à cette véritable baffa que vient de lui administrer la justice valaisanne, le RSV, comme à l'accoutumée, lance à nouveau des accusations et des "fumigènes" pour tenter de dissiper la réalité. Au lieu de reconnaître honnêtement qu'il a eu totalement tort de mettre à pied le Prof. Daniel Savioz, cet excellent chirurgien, homme de cœur et d'honneur qui a eu le courage de s'élever fermement contre cette hiérarchie qui voulait l'empêcher, comme il le dit, de faire revivre le "printemps de la médecine valaisanne".

Le RSV s'enferme dans son entêtement : le Prof. Savioz aurait eu plusieurs fois l'occasion de s'exprimer auprès de sa hiérarchie et ne l'aurait pas fait, affirme sa cheffe de la communication Florence Renggli. Le procureur Pierre Greter, du Ministère public, ne partage manifestement pas cette opinion lorsqu'il mentionne notamment dans son ordonnance que "les discussions antérieures .... étaient restées sans résultats", relevant auparavant que "Pour convaincre la hiérarchie du RSV, il lui fallait l'avis d'un autre médecin de renommée". Pour le bien et la sécurité des patients.

Mme Renggli exprime aussi son grand étonnement et son incompréhension à l'endroit de cette décision de justice. On la comprend fort bien : son RSV n'a pas l'habitude qu'on le contredise d'en-haut. Et pourtant, il faudra toutefois qu'il s'y habitue, car ce grand dossier du Réseau Santé Valais dans la tourmente pourrait encore connaître d'autres épisodes si le souhait du rédacteur en chef du Nouvelliste exprimé dans son éditorial du 18/19 mars 2010 à propos du RSV ne se réalise pas : "Un pragmatique [Maurice Tornay] qui tranchera et saura nettoyer les Écuries d'Augias". ...

Michel Clavien, Sierre.

---

**Commentaire de Boisard** - jeudi 06 octobre 2011, 11:44

---

Je ne comprends toujours pas pour quelle raison c'est une audit de la fédération Française qui a été demandée? Il est clair que les français ont dû être estomaqué que pour une petite ville comme Sion, on possède un hôpital de ce genre par rapport à ce que l'on trouve en France. Mais ce n'est pas tout, la façade!!! Il faut voir le reste. je ne pense pas que ce commentaire passera, tant pis...

---

**Commentaire de Boissard** - jeudi 06 octobre 2011, 11:39

---

Bravo au Dr. Savioz, et merci.

---

**Commentaire de Michel Clavien** - jeudi 06 octobre 2011, 09:53

---

Dans sa réaction à cette véritable baffa que vient de lui administrer la justice valaisanne, le RSV, comme à l'accoutumée, lance à nouveau des accusations et des "fumigènes" pour tenter de dissiper la réalité. Au lieu de reconnaître honnêtement qu'il a eu totalement tort de mettre à pied le Prof. Daniel Savioz, cet excellent chirurgien, homme de cœur et d'honneur qui a eu le courage de s'élever fermement contre cette hiérarchie qui voulait l'empêcher, comme il le dit, de faire revivre le "printemps de la médecine valaisanne".

Le RSV s'enferme dans son entêtement : le Prof. Savioz aurait eu plusieurs fois l'occasion de s'exprimer auprès de sa hiérarchie et ne l'aurait pas fait, affirme-t-il sa cheffe de la communication Florence Renggli. Le procureur Pierre Greter, du Ministère public, ne partage manifestement pas cet opinion lorsqu'il relève notamment dans son ordonnance que "les discussions antérieures .... étaient restées sans résultats", relevant auparavant que "Pour convaincre la hiérarchie du RSV, il lui fallait l'avis d'un autre médecin de renommée". Pour le bien et la sécurité des patients.

Mme Renggli exprime aussi son grand étonnement et son incompréhension à l'endroit de cette décision de justice. On la comprend fort bien : son RSV n'a pas l'habitude qu'on la contredise d'en-haut. Et pourtant, il faudra toutefois qu'il s'y habitue, car ce grand dossier du Réseau Santé Valais dans la tourmente pourrait encore connaître d'autres épisodes si,

Michel Clavien, Sierre

---

**Commentaire de patient** - jeudi 06 octobre 2011, 09:46

---

C'est un témoignage fort que celui du professeur Savioz: fidèle à ses valeurs, il remet l'humain au milieu du village. C'est un "indigné" de notre région. En effet, comme il le dit clairement (et il ne fait pas que le dire, il le vit en se montrant prêt à en assumer les conséquences, car s'opposer à une hiérarchie est d'une très grande difficulté!), le secret professionnel, dans le domaine des soins, doit avant tout être au service du patient et non protéger l'institution. Du reste les 40 patients ne s'y sont pas trompés : alors que le RSV les avaient informés qu'ils pouvaient porter plainte contre le courageux docteur, aucun ne l'a fait!

Les professeurs Savioz, Pont et Maître Sierro, parmi d'autres, sont nos "indignés" régionaux. Ils ne craignent pas de désobéir ou de prendre la parole lorsque leurs valeurs profondes sont incompatibles avec les dogmes institutionnels. Ce type de courage est rarement, comme le montre l'histoire de l'humanité, le fait d'une majorité. La majorité, surtout si elle est aveuglée par quelques individus de pouvoir, peut aller contre l'humain (et ceci même, ou surtout, s'il proclame très fort vouloir mettre

l'humain au centre)! Ce type de courage est un acte individuel tiré de la force de quelques uns à oeuvrer en commun. Pour prolonger cette réflexion, j'invite à vous rendre sur Wikipédia qui explique bien l'expérience faite par S. Milgram en 1960-63. L'objectif de cette expérience est de "mesurer le niveau d'obéissance à un ordre même contraire à la morale de celui qui l'exécute". Les résultats sont effarants : une majorité fait des actes contraires à ses propres valeurs lorsque l'autorité le lui demande avec insistance! Il est également possible de voir l'émission sur la TSR du "jeu de la mort" qui reprend cette expérience, émission de laquelle se réfère aussi mon commentaire. A la radio romande, sur Forum du 5 octobre, le prof Savioz a parlé du "printemps" des soins valaisans : ça vaut la peine de l'écouter. Il parle avec franchise sans attaquer les personnes. Il demande à ce que les patients soient mieux représentés dans le RSV! A mon avis, le RSV aura beaucoup plus de chance de continuer de bien soigner s'il a régulièrement un feed-back des patients, et ceci en admettant rapidement un ou deux représentants des patients au plus haut niveau de l'organisation du RSV. C'est une évidence! et il est surprenant que le RSV, qui dit vouloir mettre le patient au centre n'y ait pas encore pensé, du moins à ma connaissance. Le prof Savioz redis, ce qui est vrai, que les soins sont de qualité au RSV, malgré une hiérarchie administrative qui a obtenu une mauvaise note à l'audit de la FHF. Mais il attend une expertise en bonne et due forme des opérations hautement spécialisées faites par le service de chirurgie abdominale du RSV. Avec lui nous attendons la réponse à cette question. Il dit également qu'il votera non à la LEIS. Merci Prof Savioz de votre travail et nous espérons que vous serez réintégré dans le service de chirurgie du RSV à la place qui vous revient et que ceux qui ont été déboutés vous demandent pardon ainsi qu'aux patients actuels et potentiels valaisans. Merci aussi à notre justice qui semble ici capable de se sortir de la mentalité clanique qui guette souvent notre canton.